

REGLEMENT SPORTIF DEPARTEMENTAL DU CHAMPIONNAT JEUNES



2024-2025

Comité de la Charente de Tennis de Table

RESPONSABLE DE LA COMPETITION

Mail : jeunes@cd16tt.fr

Mr DEVAUX Aurélien : Tél. 06.29.47.66.18

Mr LE BOZEC Olivier : Tél. 07.85.58.84.96

Autre contact :

Secrétariat du comité : Tél. 05.45.25.32.54 mail : secretariat@cd16tt.fr

Préambule

Le championnat départemental par équipes JEUNES fait référence aux championnats par équipes et il est régi par les règlements fédéraux de la saison en cours.

La dernière édition des règlements sportifs fédéraux, Titre II, est à lire attentivement et est complété par les règles ci-dessous.

L'organisation décrite dans le présent règlement est celle retenue à l'échelon Départemental, qui comprend les différents niveaux du championnat départemental par équipes JEUNES.

Il est précisé que c'est l'association et non une de ses équipes qui participe à l'épreuve.

Règlement

Article 1- Engagement des équipes

Chaque équipe se compose de 2 ou 3 joueuses ou joueurs maximum désigné(e)s à l'inscription. Les équipes mixtes sont acceptées sans limitation, au gré des clubs.

Chaque club peut inscrire autant d'équipes qu'il le souhaite directement sur le site internet du Comité (<https://club.comitett16.fr/competitions/championnat-jeunes>) jusqu'à la date limite.

Une ou plusieurs équipes supplémentaires peuvent être ajoutées avant chaque tour, à l'exception du dernier tour au cours duquel se déroulent les finales. L'inscription d'une nouvelle équipe en cours de saison doit être approuvée au plus tard le mercredi précédent la compétition par le responsable de la compétition, afin de permettre aux juge-arbitres de préparer la compétition dans les meilleures conditions. Cette nouvelle équipe sera alors intégrée dans la division la plus basse.

Une équipe de 2 ou 3 joueuses ou joueurs peut être constituée en ENTENTE entre 2 clubs, elle doit être déclarée à l'inscription et elle demeurera valable toute la saison. Dans ce cas, l'équipe sera inscrite sous l'un des 2 clubs choisi, qui sera responsable du suivi de cette équipe.

La compétition s'adresse aux licencié(e)s titulaires d'une licence Compétition dans les catégories d'âge allant de Poussin(e) à Junior 4.

Toutefois, les licencié(e)s Loisir peuvent s'y ajouter sous réserve de présenter un certificat médical d'aptitude à la pratique du Tennis de Table en compétition le jour de la compétition. Leur participation entraînera alors automatiquement la transformation de leur licence Loisir en Compétition.

Une division spéciale dans chaque groupe d'âge (-13 ou -19) réservée aux licencié(e)s titulaires d'une licence Loisir pourra être créée en fonction du nombre d'équipes inscrites.

Ne seront autorisés que les licencié(e)s avec la mention « Certificat médical présenté », ou le cas échéant les licencié(e)s qui présenteront un certificat médical d'aptitude à la pratique du Tennis de Table en compétition le jour de la compétition.

Les résultats de cette division spéciale ne seront pas envoyés sur SPID pour éviter la transformation de leur licence Loisir en Compétition.

Si le nombre d'équipes n'est pas suffisant pour créer cette division supplémentaire, le responsable de la compétition avertira les clubs concernés au maximum le vendredi midi précédant la compétition.

Article 2- Tarif

Le coût d'inscription par équipe pourra être fixé chaque saison par le comité départemental. Une facture sera adressée, à chaque club en fonction du nombre d'équipes inscrite.

Article 3- Catégories d'âges

Le championnat par équipes Jeunes est réparti en 2 catégories :

- Moins de 13 ans : catégories Poussin(e) à Minime 2
- Moins de 19 ans : catégories Cadet(te) 1 à Junior 4

Les joueuses et joueurs de moins de 13 ans peuvent jouer en catégorie supérieure (moins de 19 ans), mais l'inverse n'est, bien entendu, pas possible.

Article 4- Brûlage

Aucun brûlage ne sera opéré pour cette compétition.

Article 5- Formule de la compétition

La formule de la compétition est par équipe complète de deux joueuses ou joueurs (ou, sans obligation, possible de trois) en un groupe unique de 5 parties (Art I.203.1 des règlements sportifs fédéraux).

Les deux premier-ère-s joueuses ou joueurs désigné(e)s jouent les simples, un(e) 3ème joueuse ou joueur peut éventuellement participer à partir du double, et pour un simple à suivre.

Les deux joueuses ou joueurs d'une équipe sont désigné(e)s par A et B ; Les deux joueuses ou joueurs de l'autre équipe sont désigné(e)s par X, et Y. (le ou la 3ème joueuse ou joueur entrant, prenant alors l'appellation de celui ou celle qu'il ou elle remplace).

La rencontre se dispute sur une ou deux tables, suivant les possibilités d'accueil.

Le déroulement des parties s'effectue dans l'ordre suivant :

Partie 1	A – X
Partie 2	B – Y
Partie 3	Double Placement libre des joueuses et joueurs
Partie 4	A – Y
Partie 5	B – X

La 3ème joueuse ou le 3ème joueur peut **entrer pour le double et/ou pour un simple après les doubles, en lieu et place de la joueuse ou du joueur prévu initialement.**

Toutes les parties se déroulent au meilleur des 5 manches.

La composition d'équipe transmise avant la rencontre doit mentionner la 3ème joueuse ou le 3ème joueur, pouvant éventuellement jouer en double et/ou 1 simple après le double.

Les rencontres du tour de brassage et de la journée finale, se déroulent au score acquis (arrêt dès qu'une équipe a 3 parties gagnées).

Pour les rencontres des 4 journées de poules, toutes les parties seront jouées.

Article 6- Déroulement sportif

5 journées regroupant les équipes seront programmées, le dimanche :

- 1 journée de brassage :

Chaque division est composée de 8 équipes, réparties en 2 poules de 4 (sauf la plus basse division si le total d'inscrits n'est pas divisible par 4), en se basant sur le total des points officiels de début de saison des 2 meilleurs joueuses ou joueurs de chaque équipe.

Après cette journée, toutes les équipes premières de poule accéderont au niveau supérieur (sauf pour la plus haute division), et les dernières de chaque poule descendront d'une division (sauf pour la plus basse division)

- 3 journées normales :

Chaque division est composée de 8 équipes, réparties en 2 poules de 4 (sauf la plus basse division si le total d'inscrits n'est pas divisible par 4), en se basant sur le classement officiel de la journée précédente.

Après chaque journée, chaque équipe première de poule accèdera au niveau supérieur (sauf pour la plus haute division), et chaque dernière de poule descendra d'une division (sauf la plus basse division).

Des montées ou descentes supplémentaires pourront avoir lieu en fonction du nombre d'équipes présentes le jour de la compétition, dans le but d'avoir les divisions les plus hautes toujours complètes.

- 1 journée finale :

Elle regroupe toutes les équipes ayant participé à au moins 3 des 4 journées précédentes, et attribue les titres pour chaque division.

Les équipes s'opposeront en tableau à classement intégral par division (groupe de 8), suivant l'ordre établi avec le cumul des points des 4 journées précédentes (voir article 8). L'ordre des tours pour cette journée finale est le suivant :

Tour 1	¼ de finale
Tour 2	½ finale & classement
Tour 3	Finale et places

Article 7- Jours et horaires des rencontres

Les regroupements se déroulent le DIMANCHE, aux horaires suivants :

09h30	Pointage des équipes
10h00 – 12h00	Rencontres du 1er tour
12h00 – 12h30	Pause repas
12h30 – 14h30	Rencontres du 2ème tour
14h30 – 16h30	Rencontres du 3ème tour

Article 8- Attribution de points

Chaque division comporte 2 poules de 4 équipes.

À l'issue de chaque journée, des points seront attribués à chaque équipe en fonction de son classement dans la poule, suivant ce barème :

Poules de D1	1 ^{er}	100 A
	2 ^{ème}	80 A
	3 ^{ème}	60 A
	4 ^{ème}	40 A
Poules de D2	1 ^{er}	100 B
	2 ^{ème}	80 B
	3 ^{ème}	60 B
	4 ^{ème}	40 B
Poules de D3	1 ^{er}	100 C
	2 ^{ème}	80 C
	3 ^{ème}	60 C
	4 ^{ème}	40 C
Poules de D4	1 ^{er}	100 D
	2 ^{ème}	80 D
	3 ^{ème}	60 D
	4 ^{ème}	40 D
Poules de D5	1 ^{er}	100 E
	2 ^{ème}	80 E
	3 ^{ème}	60 E
	4 ^{ème}	40 E

Une équipe forfait lors d'une journée perd ses rencontres et ne marque aucun point.

Tout forfait non excusé sera sanctionné par une amende fixée chaque saison par le comité départemental.

Les points ainsi obtenus permettront de déterminer l'ordre de valeur des différents tableaux de la journée finale.

Article 9 – Récompenses

Les récompenses et/ou diplômes seront distribuées lors de la journée finale aux trois premières équipes de chaque division.